Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 064-200064160-20260429-2026_C018_3-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT DES ÉCOLES DE LA RÉGION DE GARLIN

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, les membres du Comité syndical se sont réunis à Garlin sous la présidence de Mme Marie-Christine MAILLOT.

Nombre de délégués	**22**
En exercice	22
Présents	23
Dont suppléants	5
Dont représentés	0
Votants	**20**
Dont pour	20
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents :
M. CAU-MIL Thierry, Mme CHAUVIN (suppléante), Mme CLABERES Danièle, M. COUET-LANNES Patrick (suppléant), Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme GARCIA Sarah, M. JEGOU Anthony (a quitté la séance à 18h50), Mme KADENBACH (suppléante), Mme LARROUDÉ (suppléante), M. LEPELTIER Gilles, M. LESCOLLE Grégory, Mme LESPOURCI Mélanie, Mme LORENZETTO MARTINEZ Stéphanie, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, Mme MARQUIS Karelle, M. MONSÉGU Michel, Mme MULLER Anais (suppléante sans voix deliberative), Mme RODRIGUES Catherine, Mme SECHET Nadia (a quitté la séance à 18h50), Mme TANAY Yohanna, Mme UCHAN Samantha.

Etaient excusés :
Mme DESBARATS SALLES Séverine (suppléée par Mme LARROUDÉ), M. LECHON Sébastien (suppléé par Mme CHAUVIN), Mme LOPEZ Inès (suppléée par M. COUET-LANNES), Mme POUBLAN FAIXO Sandra (suppléée par Mme KADENBACH).

Secrétaire de séance : Mme DUPLANTIÉ

N°2026 C018 : FINANCES – VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

RAPPORT

La Présidente présente le budget prévisionnel 2026 à l'assemblée (voir annexe n°2026 C018).

Elle rappelle que le Comité Syndical peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Comité Syndical lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion du Syndicat, elle propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

DÉCISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

ADOPTE les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2026 avec reprise des résultats 2025 :

Investissement		
Dépenses	(avec RAR)	822 880.22 €
Recettes	(avec RAR)	822 880.22 €
Fonctionnement		
Dépenses		1 744 675.32 €
Recettes		1 744 675.32 €

PRÉCISE que le budget est voté au chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 064-200064160-20260429-2026_C018_3-BF

AUTORISE la Présidente à procéder à des mouvements de crédits [illegible] dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Mme MAILLOT Marie-Christine.

Syndicat des Ecoles de la Région Da
3, place de la Liberté
64330 GARLIN
05 59 04 78 64
contact@sivosgarlin.fr